

Paris, le 4 octobre 2022

TEMPS DE TRAVAIL : SIGNATURE D'UN NOUVEL ACCORD D'ENTREPRISE ENTRE LA FEDERATION APAJH, LA CFDT ET LA CGT

Le 27 septembre 2022, un accord d'entreprise relatif à la durée du temps de travail a été signé par Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH, Jean-Louis Leduc, directeur général, Alain Carrière, délégué pour la Fédération nationale des syndicats des services de santé et services sociaux CFDT et Fabrice Bayet, délégué pour la Fédération Santé Action Sociale CGT.

La [Fédération APAJH](#) est la tête de réseau d'un mouvement associatif citoyen qui regroupe 93 associations et représente plus de 14 000 salariés, sur l'ensemble du territoire, métropole et outre-mer. C'est aussi l'employeur direct de plus de 5000 salariés. Cet accord d'entreprise engage donc de nombreux professionnels mobilisés auprès des personnes en situation de handicap.

Pour le directeur général de la Fédération APAJH, « *L'ensemble des acteurs de cet accord a fait preuve d'un véritable 'esprit de responsabilité'. Les partenaires n'ont jamais rompu le dialogue. Chacun a écouté et a apporté des contributions afin de défendre l'intérêt des salariés, et à travers cela, garantir le meilleur accompagnement des personnes.* »

A l'heure où l'attractivité des métiers du médico-social est fortement mise au défi, la Fédération APAJH élargit à tous des droits qui prennent en considération la nécessité d'accompagnement, mais aussi l'importance de favoriser une organisation plus sereine de la vie personnelle des salariés. Une meilleure prise en compte du quotidien des salariés est indissociable d'accompagnements de qualité pour les personnes en situation de handicap et leurs proches.

De nouveaux droits dès janvier 2023

Cet accord d'entreprise qui prendra effet dès le 1^{er} janvier 2023, ouvre de nouveaux droits et une égalité de traitement pour les salariés de la Fédération dont :

- L'attribution de jours de congés annuels supplémentaires pour tous les salariés qui n'en bénéficiaient pas ; cela représente plus de 1 100 salariés concernés.
- Le don de congés pour des parents d'enfant gravement malade ou pour des « proches aidants »
- La mise en place d'un compte épargne temps (CET) pour tous
- Une harmonisation des organisations du temps de travail et une clarification des règles d'application.

Un accord qui aboutira à l'embauche de nouveaux salariés

Jean-Louis Garcia a souligné « *une avancée et une véritable garantie pour l'ensemble des professionnels* ». Il a aussi salué l'engagement de tous les acteurs de cette négociation qui s'est déroulée sur les 18 derniers mois : « *Outre la vision toujours constructive, chacun a pu s'exprimer en confiance, être ferme parfois, mais toujours gardant à l'esprit l'intérêt des professionnels, sur l'ensemble du territoire* ».

Le président a rappelé l'engagement du Conseil d'administration de veiller au maintien de la qualité de l'accompagnement par la création de postes.

Les établissements et services de l'APAJH proposent des solutions d'accompagnement aux enfants, adolescents et adultes en situation de handicap, et leurs proches aidants (CAMSP, SESSAD, IME, Foyer de vie, Foyer d'accueil médicalisé, ESAT, CMPP, MECS, CMPR, dispositif d'emploi accompagné, dispositif de répit ...).

Une centaine de métiers différents sont exercés par les professionnels de l'APAJH. Toutes les offres d'emplois de la Fédération sont disponibles sur le site www.apajh.org

A propos de la Fédération APAJH...

Créée en février 1962, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), association militante et gestionnaire, est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidants ... La Fédération, qui compte 14 000 collaborateurs, fait avancer la réflexion et l'action pour assurer à chacun un égal accès aux droits (droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle...). Présente dans 93 départements, elle accompagne 32 000 personnes en situation de handicap, mineures comme adultes, dans près de 700 établissements ou services. Trois principes guident son action : laïcité, solidarité, et citoyenneté.

Contact

Céline DIAZ
Tél. : 06 30 43 60 01
c.diaz@apajh.asso.fr